

udr BULLETIN DE DON

SCANNEZ LE QR CODE

AVEC ERIC CIOTTI



Champs obligatoires*

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom* _____

Prénom* _____

Date de naissance* _____ Profession _____

Email* _____ @ _____

Téléphone* _____

Adresse* _____

_____ Code postal* _____

Ville* _____ Pays* _____ Nationalité* _____

☐ **OUI ! Je veux, grâce à ma contribution, doter l'Union des Droites pour la République des moyens nécessaires pour agir et défendre nos idées et nos valeurs.**

☐ **Montant :€** ☐ **500 €** ☐ **1500 €** ☐ **3000 €**
☐ **4000 €** ☐ **5000 €** ☐ **7500 €**

☐ En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article 11-4 de la loi n°88- 227 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.

☐ J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles ci-dessous.

☐ En remplissant mes coordonnées, j'accepte de recevoir des communications à caractère politique de l'Union des Droites pour la République.

Signature :

VOTRE DON VOUS DONNE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

La contribution que vous faites aujourd'hui vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000 € de dons par foyer fiscal.

Pour cette année, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en avril 2027 à votre adresse fiscale (qui doit être celle mentionnée sur ce document).

Merci de renvoyer ce document accompagné de votre chèque libellé **à l'ordre : AF UDR** dans une enveloppe affranchie à :

UDR - Service des dons - 15 quai des Deux Emmanuels, 06300 Nice

PLAFOND LÉGAL :

Dans le cadre de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500 €. Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500 €. Aussi, conformément à l'article 11-4 de cette loi, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. Selon l'article 11-5 de la loi précitée, les personnes qui ont versé un don en violation des règles exposées ci-dessus sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage de l'UDR. Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations. Vos données ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agissent que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Elles ne seront transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 56 mois. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courriel à contact@udr.fr ou un courrier UDR 15 quai des Deux Emmanuels, 06300 Nice France. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.